

Index de l'égalité professionnelle femme-homme en 2025

Qu'est-ce que c'est ?

- Alors que le principe « à travail égal, salaire égal » est inscrit dans la loi, **la rémunération des femmes reste en moyenne inférieure de 9 % à celle des hommes.**
- L'index de l'égalité professionnelle a été conçu par le ministère en charge de l'emploi comme un outil simple et pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.
- Il permet de mesurer les écarts de rémunération et de situation et de mettre en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.
- Chaque année, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent le calculer et le rendre public avant le 1er mars.

Comment est-il calculé ?

L'index est noté sur **100 points** et calculé à partir de **4 indicateurs** :

1. L'écart de rémunération, c'est-à-dire la comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle ou autre classification des postes.
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes.
3. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité.
4. La répartition entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations.

Quel est l'index de France Energies Marines ?



91/100

La valeur minimale que l'entreprise doit obtenir est 75/100.



36/40

Indicateur relatif à l'écart de rémunération



35/35

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles



15/15

Indicateur relatif au % de salariées ayant eu une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité



5/10

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations